



# Statistiques 2010

Accidents du travail

et maladies professionnelles  
en Limousin et Poitou-Charentes

## Carsat Centre Ouest

Assurance des risques professionnels  
37, avenue du Président René Coty  
87048 LIMOGES CEDEX

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Centre-Ouest

SECURITE SOCIALE  
**l'Assurance  
Maladie**  
Centre Ouest

**afaq**  
ISO 9001  
Qualité  
AVANCE CERTIFICATION

RISQUES PROFESSIONNELS

# Sommaire

## Les accidents du travail

- Résultats et évolution
- Résultats par secteur professionnel
- Les accidents mortels
- Statistiques départementales et régionales
- Analyse des accidents en fonction de l'élément matériel

Page 4

Page 5

Page 6

Page 6

Page 7

## Les maladies professionnelles

- Résultats départementaux et régionaux

Page 8

## Les accidents du trajet

- Résultats et évolution

Page 9

## Les évolutions du risque professionnel

- Huit ans de statistiques régionales

Page 9

## Les statistiques d'accidents du travail et des maladies professionnelles :

- un outil pour l'entreprise

Page 10

# Préambule



Corrèze (19)

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Centre Ouest est chargée de gérer les risques professionnels, de calculer et de notifier les taux de cotisation « accidents du travail » des entreprises des régions Limousin et Poitou-Charentes.

Elle a également reçu, la mission de développer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pour conduire ces actions, elle établit, chaque année, les statistiques d'accidents du travail pour les entreprises industrielles et commerciales.

Ce document présente une synthèse des résultats de l'année 2010 pour les régions Limousin et Poitou-Charentes.

# Les accidents du travail dans les entreprises industrielles et commerciales

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».

(article L.411-1 du Code de la Sécurité sociale).

Pour distinguer l'accident du travail de la maladie professionnelle, on ajoute à cette définition l'existence d'une action soudaine à l'origine de l'accident. ■



## Résultats de l'année 2010 et évolution 2009

	2009	2010	Évolution en %
> Nombre de salariés	617 918	621 619	0,6
> Nombre d'établissements	84 642	83 937	- 0,8
> Nombre d'accidents avec arrêt de travail	22 978	25 809	12,3
> Nombre de journées perdues pour incapacité temporaire	1 070 415	1 112 139	3,9
> Durée moyenne d'une incapacité temporaire (jours)	46,6	43,1	- 7,5
> Nombre d'accidents graves (incapacités permanentes avec indemnités en capital ou rentes)	1 233	1 201	- 2,6
> Somme des taux d'incapacité permanente	14 475	13 512	- 6,7
> Taux moyen d'une incapacité permanente	11,7	11,25	- 4,2
> Indice de fréquence (nombre annuel d'accidents avec arrêt de travail pour 1 000 salariés)	37	42	11,7

## Les accidents du travail en hausse

Dans un contexte où les effectifs salariés progressent faiblement (+0,6%) le nombre d'accidents du travail repart fortement à la hausse (+12,3%). Malgré une diminution de la durée moyenne des arrêts de travail (-7,5%), le nombre total de jours perdus continue de progresser (+3,9%). Les accidents graves diminuent de 2,6% sans atteindre leur niveau de 2008, ainsi que la somme des taux d'incapacité permanente (-6,7%). ■



## Résultats par secteur professionnel

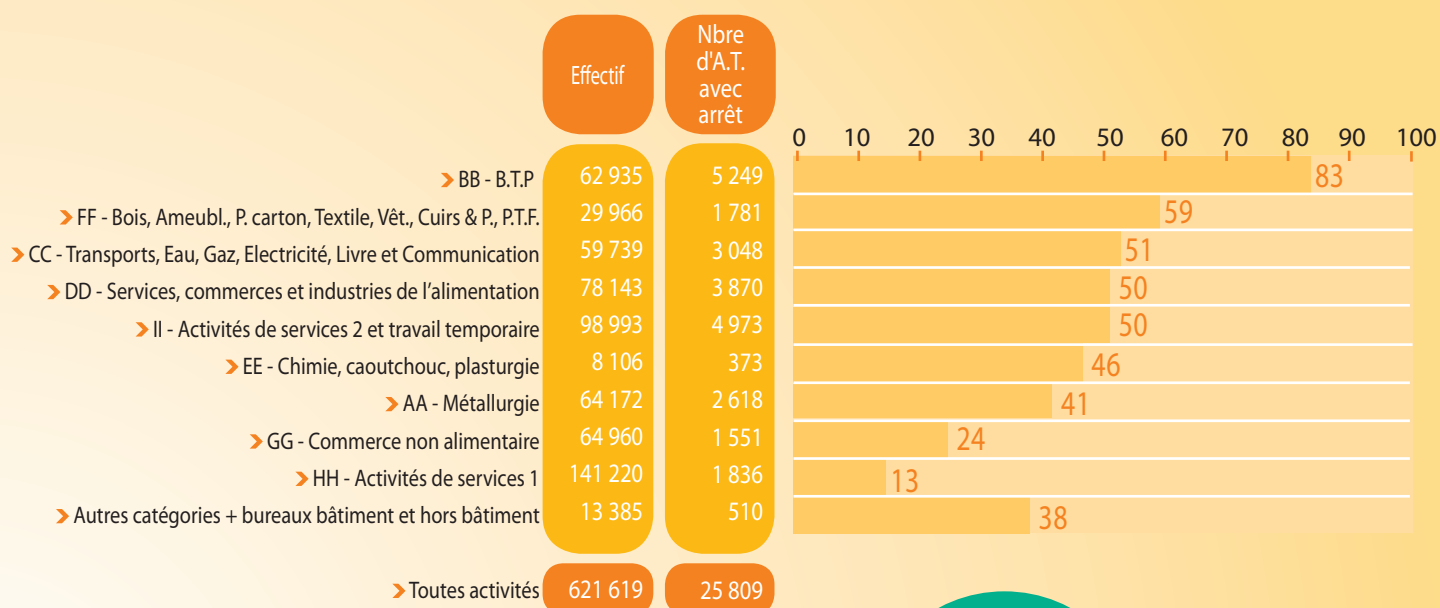
### Nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés

L'indice de fréquence moyen (nombre d'accidents du travail pour 1000 salariés) rejoint le niveau d'avant 2009 et s'établit à 42. Les indices de fréquence du BTP et l'intérim repartent à la hausse.

Les activités composant le régime général de la Sécurité Sociale sont réparties en grandes branches professionnelles.

Pour chaque branche, il existe un Comité Technique National, composé paritairement de représentants des employeurs et des salariés, qui effectue l'étude et le suivi des risques de la profession.

Les neuf branches professionnelles figurent avec leur composition dans le tableau ci-dessous. ■



Indice de fréquence moyen  
**42**

## Statistiques régionales 2010

En 2010, 22 décès ont été constatés en Limousin et Poitou Charentes.

- > 4 dus à un accident de la route,
- > 13 consécutifs à des malaises ou accidents cardiaques,
- > 5 directement liés à l'exécution d'une tâche de production. ■

## Résultats statistiques 2010

### Indicateurs

#### Départements et Régions

	Nombre de salariés	Nombre d'entreprises	Nombre d'accidents avec arrêt de travail	Nombre d'accidents avec attribution d'une rente	Accidents mortels	Indice de fréquence
> Corrèze	57 949	8 762	2 683	140	3	46,3
> Creuse	22 308	3 939	913	63	2	40,9
> Haute-Vienne	97 147	11 889	3 829	192	6	39,4
<b>&gt; LIMOUSIN</b>	<b>177 404</b>	<b>24 590</b>	<b>7 425</b>	<b>395</b>	<b>11</b>	<b>41,9</b>
> Charente	86 352	11 531	3 740	167	1	43,3
> Charente-Maritime	137 327	23 583	6 206	283	4	45,2
> Deux-Sèvres	100 249	11 166	4 195	202	3	41,8
> Vienne	120 287	13 067	4 243	154	3	35,3
<b>&gt; POITOU-CHARENTES</b>	<b>444 215</b>	<b>59 347</b>	<b>18 384</b>	<b>806</b>	<b>11</b>	<b>41,4</b>
<b>&gt; Régions LIMOUSIN / POITOU-CHARENTES</b>	<b>621 619</b>	<b>83 937</b>	<b>25 809</b>	<b>1 201</b>	<b>22</b>	<b>41,5</b>

## Analyse des accidents en fonction de l'élément matériel



- > Les chutes de plain-pied restent la première cause en nombre d'accidents du travail et occasionnent près du tiers des accidents graves.
- > Les chutes avec dénivellation représentent 10% des accidents, mais occasionnent 17% des accidents graves.
- > 3% des accidents mettent en cause un véhicule, mais représentent 5% des accidents graves et 8% des taux d'incapacité permanente. ■



### Répartition des accidents par élément matériel (en pourcentage)

#### Élément matériel

	Accidents avec arrêt	Accidents avec incapacité permanente	Jours incapacité temporaire	Somme des taux incapacité permanente
1 > Accidents de plain pied	29 %	30 %	32 %	24 %
2 > Chutes avec dénivellation	10 %	17 %	16 %	18 %
3 > Manipulations	28 %	21 %	25 %	15 %
4 > Transports manuels	3 %	2 %	3 %	2 %
5 > Masse en mouvement	8 %	7 %	5 %	6 %
6 et 7 > Appareils de levage	2 %	2 %	3 %	3 %
8 > Véhicules	3 %	5 %	4 %	8 %
9 à 29 > Machines	4 %	6 %	3 %	4 %
30 et 31 > Outils	6 %	4 %	3 %	3 %
32 à 40 > Risques physiques et chimiques	1 %	1 %	1 %	1 %
98 et 99 > Divers et non précisé	6 %	5 %	5 %	16 %
1 à 99 > TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

# Les maladies professionnelles dans les entreprises industrielles et commerciales

**Maladies  
(en nombre)**

**Départements  
et Régions**

- > Affections des articulations
- > Affections du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle
- > Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
- > Affections du rachis lombaire provoquées par des vibrations
- > Lésions chroniques du ménisque
- > Surdités professionnelles
- > Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- > Cancer bronco-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante
- > Maladies professionnelles hors tableau (alinéa 4 article L 461-1 code Sécurité Sociale)
- > Autres
- > Total

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	LIMOUSIN	Charente	Charente - Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	POITOU - CHARENTES	RÉGIONS LIMOUSIN POITOU - CHARENTES
> Affections des articulations	162	50	251	463	397	495	612	497	2001	2464
> Affections du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle	14	3	20	37	18	32	24	16	90	127
> Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	4	0	4	8	6	11	4	10	31	39
> Affections du rachis lombaire provoquées par des vibrations	3	0	1	4	4	6	4	4	18	22
> Lésions chroniques du ménisque	2	1	3	6	1	7	4	2	14	20
> Surdités professionnelles	1	0	4	5	2	2	4	2	10	15
> Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	2	0	3	5	1	6	1	2	10	15
> Cancer bronco-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	0	0	0	0	5	6	2	1	14	14
> Maladies professionnelles hors tableau (alinéa 4 article L 461-1 code Sécurité Sociale)	5	0	4	9	0	2	0	1	3	12
> Autres	2	0	13	15	10	6	4	9	29	44
> Total	195	54	303	552	444	573	659	544	2220	2772



## Résultats régionaux 2010

Le nombre de maladies professionnelles explose (+28%). La quasi totalité de cette augmentation est due aux troubles musculo-squelettiques qui augmentent de près de 31%. ■

11 décès suite à une maladie professionnelle ont été constatés en Limousin et Poitou-Charentes

- > 10 suite à l'inhalation de poussières d'amiante,
- > 1 provoqué par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels. ■

# Les accidents du trajet dans les entreprises industrielles et commerciales

## Résultats de l'année 2010 et évolution 2009

Le nombre d'accidents de trajet augmente de 8,1%. Cependant les accidents graves diminuent (-5,9%) ainsi que les accidents mortels. ■

	2009	2010
> Accidents avec arrêt de travail	2 635	2 850
> Incapacités permanentes ayant donné lieu à indemnités en capital ou à rentes	202	190
> Mortels	19	17



## Évolution du risque professionnel dans les entreprises industrielles et commerciales

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Les entreprises</b>								
> Nbre d'entreprises	78 609	78 764	79 176	81 069	83 732	84 957	84 642	83 937
> Nbre de salariés	588 414	591 925	597 949	595 843	629 630	631 461	617 918	621 619
<b>Les accidents du travail</b>								
> Nbre d'accidents avec arrêt de travail	25 915	25 532	26 160	26 630	27 863	27 250	22 978	25 809
> Nbre de journées perdues pour incapacité temporaire	1 082 725	1 056 247	1 004 755	1 055 000	1 080 327	1 141 892	1 070 415	1 112 139
> Indice de fréquence (nbre d'accidents pour 1 000 salariés)	44	43	44	45	44	43	37	42
> Nbre d'accidents graves avec incapacité permanente	1 323	1 580	1 563	1 291	1 210	1 082	1 233	1 201
> Somme des taux d'incapacité permanente	13 628	16 648	15 093	15 674	14 394	12 616	14 475	13 512
> Évolution de la gravité des accidents (nbre de points d'incapacité permanente pour 1 000 salariés)	23,2	28,1	25,2	26,3	22,9	20	23,4	21,7
> Nbre de décès	41	45	22	26	27	28	27	22
<b>Les accidents du trajet</b>								
> Nbre d'accidents avec arrêt	2 461	2 447	2 606	2 639	2 761	2 704	2 635	2 850
> Nbre d'accidents graves avec incapacité permanente	245	245	218	228	179	204	202	190
> Nbre de décès	23	18	19	21	18	22	19	17
<b>Les maladies professionnelles</b>								
> Nbre de maladies constatées	1 492	1 598	1 775	1 747	1 887	2 039	2 163	2 772
> Nbre d'incapacités permanentes	487	586	653	658	631	683	807	953
> Somme des taux d'IP	7 033	8 445	8 581	8 052	7 864	7 757	10 145	12 509
> Nbre de décès	15	10	5	7	6	2	11	11

# Les statistiques d'accidents du travail et des maladies professionnelles, un outil pour l'entreprise

Les préventeurs ont défini un ensemble d'indicateurs pratiques qui permettent d'apprécier le niveau d'un risque et aussi de suivre les évolutions et éventuellement les progrès résultant des mesures de prévention adoptées. ■

Les indicateurs les plus fréquemment suivis sont :

Le taux de fréquence : Tf

$$\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêts} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

L'intérêt de cet indicateur tient au fait qu'il rapporte les accidents au temps d'exposition.

L'indice de fréquence : If

$$\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêts} \times 1\,000}{\text{nombre de salariés}}$$

Plus facile à déterminer que le précédent, il est cependant moins représentatif du niveau réel d'accidentabilité.

Le taux de gravité : Tg

$$\frac{\text{nombre de journées perdues} \times 1\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

L'indice de gravité des IPP : Ig IPP

$$\frac{\text{somme des taux IPP} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

Cet indice est significatif de la gravité des accidents car il intègre les mortels.



## D'autres indices sont utilisés :

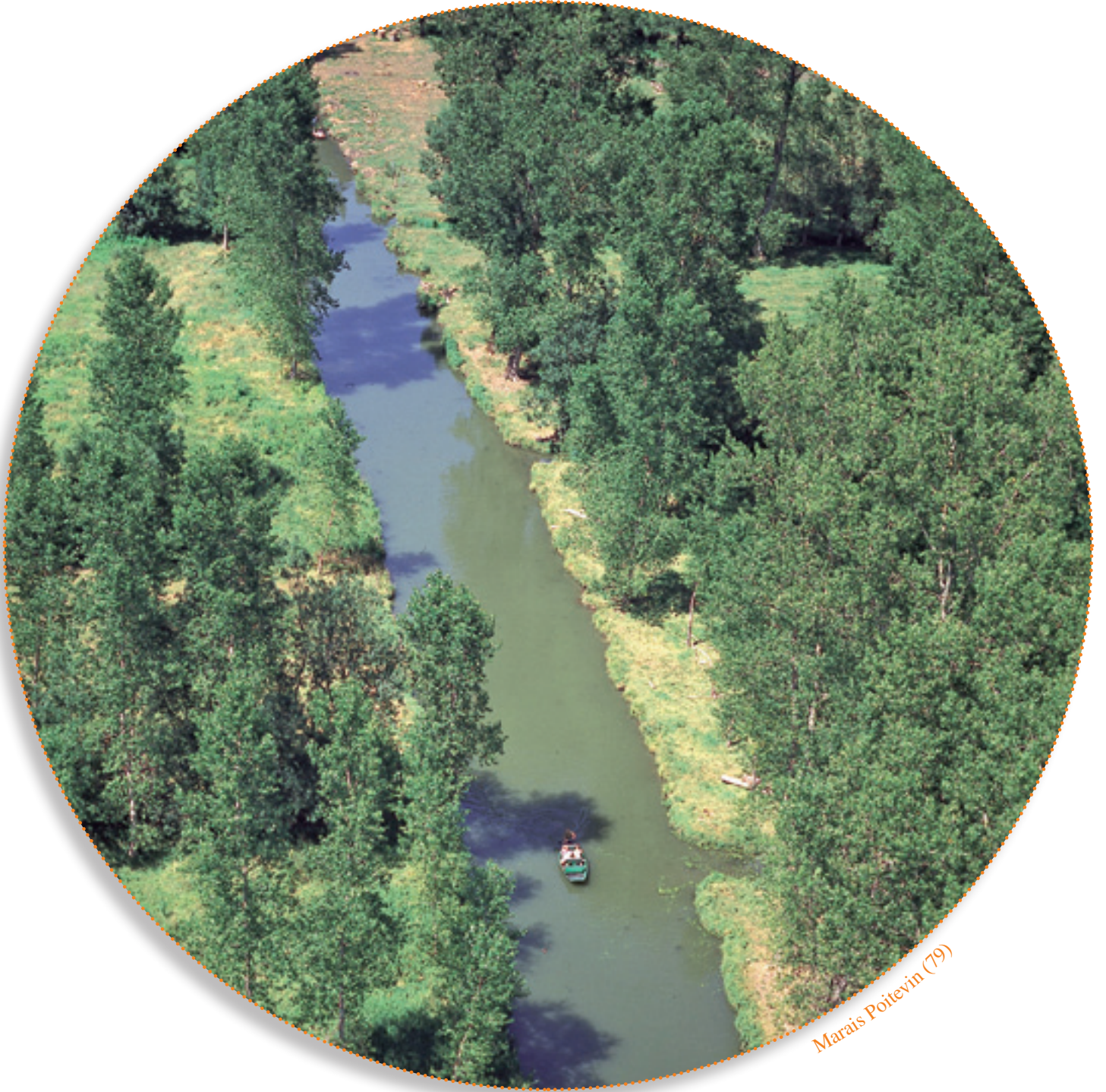
- la durée moyenne d'une incapacité temporaire,
- le taux moyen d'une incapacité permanente,
- l'indice de fréquence des accidents graves,
- la somme des taux d'incapacité permanente pour 1 000 salariés.

Au niveau de l'entreprise, les accidents peuvent être étudiés et leurs statistiques régulièrement dressées et suivies.

Les résultats régionaux établis par les Carsat puis collectés par la Cnam sont des références indispensables.

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Centre Ouest met à la disposition des entreprises ces informations statistiques :

sur demande écrite  
par téléphone : 0 821 108 711 (0,09 €/mn)  
sur place : 4, rue de La Reynie à LIMOGES  
e-mail : [cirp@carsat-centreouest.fr](mailto:cirp@carsat-centreouest.fr)  
site Carsat : [www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr)



Marais Poitevin (79)

Pour en savoir plus :  
**www.carsat-centreouest.fr**



## Assurance des risques professionnels

**Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**

37, avenue du Président René Coty - 87048 LIMOGES CEDEX

e-mail / [cirp@carsat-centreouest.fr](mailto:cirp@carsat-centreouest.fr)

Téléphone / 0 821 108 711 (0.09 cts la mn)

Fax / 05 55 45 71 79

- ◀ Directeur de la publication / Martine François
- ◀ Réalisation / impression / Carsat Centre Ouest
- ◀ Photos / © Phovoir
- ◀ Tirage / 700 exemplaires